

nature à faciliter un placement sûr des fonds, et surtout productif en ce que la simplicité des opérations déchargerait l'administration de formalités toujours ennuyeuses pour les officiers et souvent coûteuses au trésor.

Pour obtenir ce résultat, il faut se compter, discuter les bases du projet de manière à le rendre accessible à toutes ; il faut calculer la somme de bien que produisent les sociétés de secours mutuel, l'importance du capital qu'elles commandent et en tirer la conclusion qu'il importe de ménager à ces économies une sauvegarde à l'abri de toute éventualité.

Une foule d'autres questions pourront aussi être résolues à l'avantage commun. Il résulte toujours de ces conventions, l'établissement de rapports plus intimes et partant fructueux. Nous en reparlerons.

Les travaux de la convention se poursuivront activement, afin de procurer aux délégués l'avantage de retourner à leurs affaires dès lundi matin.

Voici quel sera le programme de la journée pour dimanche le 19 avril.

Réunion, place du marché si le temps le permet, à 8 heures A. M.

Procession, bannière en tête et fanfare du Séminaire, à 9 heures A. M.

Messe à 10 heures A. M. Le chant sera fourni par le Chœur du Séminaire.

Après la messe, courte réunion à l'Hôtel-de-Ville (salle du Centre). Rapport de l'année par le Président de notre Union St-Joseph et bienvenue aux invités. Réponse.

Dîner et temps libre jusqu'à trois heures P. M.

Réunion de la convention et des membres de toutes les sociétés de secours mutuel aux salles de l'Union St-Joseph. Discours d'ouverture par les invités. Délibérations et ajournement à 6 heures. Souper et temps libre jusqu'à 8 heures.

Reprise des travaux et ajournement au gré de l'assemblée.

Au besoin, réunions supplémentaires le lendemain, sur décision de délégués.

L'administration de notre journal s'occupe à rechercher un endroit central pour l'établissement de ses bureaux : Nous croyons pouvoir annoncer sous peu quel en sera le choix. Dans le cas où le local serait convenable, la " Société de publication " en ferait un lieu de réunions pour les membres de l'Union St-Joseph en particulier et les abonnés en général. La collection de nos échanges comme celle des

quelques journaux étrangers dont nous pouvons disposer, serait mise gratuitement à la disposition des habitués : de plus, notre ambition, puisse-t-elle se réaliser ! sera de compléter, avec les bénéfices du journal, notre petite bibliothèque des professions que nous tiendrons aussi à la disposition de nos amis. Le tout dépend de l'encouragement que nous recevrons.

Merci à nos confrères l'Artisan, l'Union, le Courrier et Le Sorellois pour leur cordiale bienvenue et leurs souhaits de longue vie.

En outre des actionnaires, les messieurs suivants ont généreusement souscrit, au nom de l'Union St-Joseph, pour l'établissement de notre journal.

Hon. Juge L. Tellier	\$50.00
M. Louis Côté	50.00
M. George Côté	25.00
Hon. H. Mercier	5.00
Dr J. H. L. St-Germain	5.00
Dr H. A. Mignault	5.00

Nous regrettons d'apprendre la mort presque subite de M. Barthélemi Lussier, cultivateur, de Ste-Madeleine, à l'âge de 23 ans. Dimanche le 22 mars dernier, ce monsieur nous adressait sa requête pour être admis membre de l'Union St-Joseph. Atteint, le lendemain, d'une inflammation très violente des intestins, il expirait mardi le 24, avant que d'avoir pu être reçu. Nous offrons nos condoléances à sa famille justement éplorée ; nous qui comptons beaucoup sur ses qualités comme confrère, et dont la vigueur apparente faisait présager une plus longue carrière.

Nous prions nos confrères dans l'Union St-Joseph de remarquer que plusieurs amendements à la Constitution et aux Règlements ont été adoptés depuis l'impression du livret à leur usage. De plus, l'insuffisance des dits règlements ayant nécessité un grand nombre de résolutions provisoires concernant l'administration et la procédure, l'assemblée du 11 janvier a cru devoir nommer une commission spéciale pour codifier le tout et faire rapport.

Nous publierons le règlement général avec notes explicatives, aussitôt que la rédaction en aura été approuvée régulièrement et que la proclamation en sera officielle : cette publication sera la seule accréditée et elle n'aura probablement pas d'autre édition.